

LOIS ET REGLEMENTS

COMMUNIQUEES CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE LA
CONVENTION DU 13 JUILLET 1931, POUR LIMITER LA
FABRICATION ET REGLEMENTER LA DISTRIBUTION DES
STUPEFIANTS
AMENDEE PAR LE PROTOCOLE DU 11 DECEMBRE 1946



BORNEO SEPTENTRIONAL

COMMUNIQUEES PAR LE GOUVERNEMENT DU
ROYAUME-UNI

E/NL.1948/54
15 fevrier 1949

Note du Secrétaire général

Conformément à l'article 21 de la Convention pour limiter la fabrication et réglementer la distribution des stupéfiants, signée le 13 juillet 1931 et amendée par le Protocole du 11 décembre 1946, le Secrétaire général a l'honneur de communiquer aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et aux autres Parties à ladite Convention, la loi suivante, communiquée par le Gouvernement du Royaume-Uni.

Notification n° 180 de la Gazette officielle de 1946
Ordonnance de 1928 du Nord de Bornéo
sur les substances toxiques et les drogues nuisibles

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Commandant en chef des forces alliées pour la partie sud-est de l'Asie, et de tous autres pouvoirs dont il détient son autorité, l'officier commandant les forces militaires du Bornéo britannique, Chef des affaires civiles, arrête que le tableau A de l'ordonnance de 1928 du Bornéo septentrional sur les substances toxiques et les drogues nuisibles, est amendé par les additions suivantes:

Additif au tableau A - Substances toxiques -

La benzédrine ou ses dérivés quels qu'ils soient

Les préparations synthétiques que leur structure apparente au chinchona (quinine), y compris l'atébrine, la mépacrine, la pamaquine, la plasmoquine, ainsi que toutes préparations, mélanges ou extraits desdits produits.

La pénicilline, ses sels, onguents, comprimés ou autres préparations contenant de la pénicilline.

Les sulfamides et tous les produits du groupe "sulfa" notamment:

La sulfadiazine

La sulfaguanidine

La sulfanilamide

La sulfaméridine

La sulfapyridine (Syn. M & B 693 and Dagenau)

La sulfathiazol

ou les spécialités qui en sont des préparations, et les préparations, mélanges, extraits ou autres substances mentionnées.

Tous les vaccins, antitoxines, toxoïdes ou sérums.

Toutes les préparations vitaminiques pour injections.